

**Suite à l’allocution du Président de la République de ce jeudi, la ville de Mons en Barœul a pris les dispositions suivantes pour assurer le service public pour les Monsois.**

- Les écoles, les collèges, les crèches, et les garderies (dont celles du mercredi) **seront fermés à compter du lundi 16 mars « jusqu’à nouvel ordre ».** Il en est de même des activités périscolaires relevant de la ville.

- Les élections municipales se dérouleront, comme prévu, dans tous les bureaux de vote de la ville, dimanche 15 mars de 8h à 18h, en prenant les précautions requises. Bien entendu, les présidents de bureaux faciliteront le vote des personnes âgées et fragiles en priorité. L’ensemble de ces dispositions sont consultables sur le site de la ville et à l’entrée des bureaux de vote.

- Tous les agents municipaux, titulaires et vacataires, continueront à être rémunérés, même si le service dans lequel ils sont affectés ne fonctionne pas ou que partiellement.

- Un service de garde d’enfants sera mis en place par l’Éducation Nationale pour les personnels soignants (infirmiers, aides-soignants, médecins, agents des hôpitaux et cliniques privées...) ainsi que pour les personnels de certains services publics essentiels de l’État et ce dès lundi 16 mars.

- Si nous encourageons le personnel municipal et le personnel du CCAS à faire si possible du télétravail, la ville de Mons en Barœul assurera la continuité des services essentiels.

**Vous pouvez compter sur la mobilisation de la municipalité et de tous les services de la ville et du CCAS pour vous accompagner au mieux dans les semaines à venir.**

**Afficher la date de publication:**

S'inscrire  Leave this field blank

**URL de la source (modifié le 15/03/2020 - 16:17):**

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/coronavirus-dispositions-prises-par-la-ville>